

Claude-François Garre (1730 - 1799), un talentueux chirurgien et un parfait honnête homme.

Claude-François Garre (1730 - 1799), a talented surgeon and a perfect honest man.

T. Debussy

Vice-président de la S.F.H.A.D.

Correspondance

52 Ile-de-Beauté. 94130 Nogent-sur-Marne
thierry.debussy@gmail.com

Mots-clés

- Hôpitaux militaires
- Chirurgien des Écuries
- Chirurgien-major de l'École Royale Militaire
- Académie de Chirurgie
- Chirurgien ordinaire de la Grande Écurie et des Pages

Résumé

Claude-François Garre est né le 28 avril 1730 à Melun. Après un passage par les hôpitaux militaires, il obtient une maîtrise ès arts (1755), puis une maîtrise en chirurgie (1758). En avril de la même année, il se pourvoit d'une charge de chirurgien des Ecuries, qu'il conservera plus de 30 ans. À pareille époque, comme il sert par quartier, il se consacre à l'art dentaire rue des Cordeliers à Paris. En 1770, il obtient la survivance de la charge de chirurgien-major de l'École Royale Militaire, tenue alors par Pibrac, qu'il remplace en août 1771 ; il la conservera jusqu'en 1787. Il est élu encore membre adjoint de l'Académie de Chirurgie et en devient titulaire en 1773. Parallèlement, il est entré au collège de Chirurgie et soutient une thèse de docteur en Médecine devant l'Université de Reims en 1774-1775. Il est encore membre associé de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Angers. Il reçoit le brevet de chirurgien ordinaire de la Grande Écurie du Roi et de ses Pages (1784), est anobli en octobre 1785 et reçoit l'Ordre de Saint-Michel l'année suivante. Pensionné à 1.200 livres le 20 juillet 1788, il voit sa carrière interrompue par la Révolution mais se voit confirmer sa pension le 2 février 1794. Il s'éteint le 7 avril 1799 à Paris.

Keywords

- Military hospitals
- Surgeon des Ecuries
- Major surgeon in Royal Military School
- Academy of Surgery
- Chirurgien ordinaire de la Grande Ecurie and for H.M.'s Pages.

Abstract

Claude-François Garre was born in Melun (April 28th 1730). After being a student in several military hospitals, he became graduated in Arts (1755) and in Surgery (1758). He then got an office of surgeon des Ecuries, he was going to hold more than 30 years long. Simultaneously, he practised dentistry rue des Cordeliers, in Paris. He was promoted as the major surgeon in the Royal Military School, succeeding to Pibrac (1771) and kept this office until 1787. He was elected as a member of the Academy of Surgery (1773), entered the Surgical College and defended à Medicine thesis (Reims, 1774-1775). He was also admitted as an associated member in Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres from Angers and became chirurgien ordinaire de la Grande Ecurie and for H.M.'s Pages (1784). He was ennobled (October 1785) and knighted in Saint-Michel's Order too (1786). Pensionned with 1.200 l. (July 20th 1788), he retired when Revolution happened and died in Paris (April 7th 1799).

Une jeunesse plutôt insouciante

Issu d'une famille de la bourgeoisie d'office de Nemours, Claude-François Garre naît le 28 avril 1730 à Melun du légitime mariage de Henry Garre, marchand, et de Catherine-Marguerite Bourdin. Il est baptisé le lendemain en l'église Saint-Aspais ; son parrain, Claude Hureau, un grand-oncle du côté maternel, est lui aussi marchand, à

Melun. La marraine est sa tante paternelle, Françoise-Geneviève Garre, épouse de Pierre Benoît, marchand-tanneur à Nemours.

Son grand-père paternel, prénommé aussi Henry, a été procureur, puis notaire à Nemours et rien ne semble prédisposer l'enfant à s'orienter vers une carrière médicale, hormis le fait que son père, premier échevin de Melun, y est titulaire d'un office d'infirmier (administrateur charitable) à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques.

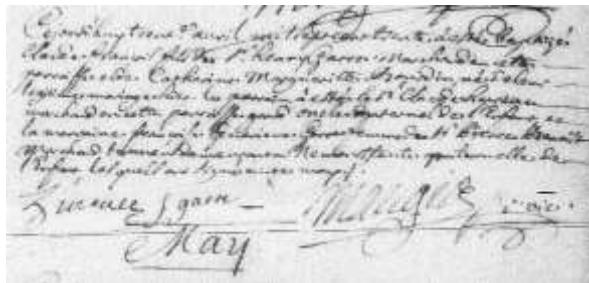


fig. 1 acte de baptême de Claude-François Garre (Arch. dép. S. et M., 1M)

La famille Garre habite l'Hôtellerie Saint-Christophe, une antique maison, héritée des Bourdin, qu'elle loue à l'abbaye du Mont-Saint-Père (Arch. dép. Seine-et-Marne, H251). On ne sait où Claude-François fait ses humanités mais sa connaissance du latin prouve qu'il reçoit un enseignement de qualité.

Aussi paraît-il paradoxalement qu'à l'âge de 19 ans, il se fasse admettre comme garçon-chirurgien dans un hôpital militaire demeuré inconnu ; il bénéficie sans doute d'une recommandation auprès du chirurgien-major qui assure sa direction. Son admission a dû être facilitée parce que la guerre de Succession d'Autriche vient de s'achever et que l'État recrute pour compenser les pertes subies. Cette initiation au métier lui paraît en outre bien plus formatrice que le service d'un maître ; il va servir ainsi du 1^{er} février 1749 à janvier 1756, mais il se rend vite compte qu'il lui faut reprendre ses études s'il veut faire carrière. En 1753, profitant du calme qui règne sur nos frontières, il s'inscrit dans l'un des collèges parisiens préparant à la maîtrise ès arts (1), qu'il obtient le 6 août 1755 (CARAN, 383AP/1).



Fig. 2 maîtrises ès arts (CARAN, 383AP/1)

Un achat avisé

C'est alors qu'il semble avoir fait la connaissance du premier chirurgien du Roi, Pichault de La Martinière ; celui-ci, qui facilitera toujours sa carrière, l'incite à se pourvoir d'une charge de chirurgien des écuries du Roi par quartier, ainsi qu'il l'avait fait lui-même une trentaine d'années auparavant, et La Peyronie avant lui. Cette opportunité est offerte à Garre suite à la « démission pure et simple » de Pierre Lamy, son titulaire, et moyennant le versement de 2.000 livres le 31 mars 1758 (CARAN, O/1/855, f°36). De même que La Martinière en son temps, il va bénéficier de la protection des princes de Lorraine, traditionnellement investis de la charge de Grand Écuyer, Louis-Charles comte de Brionne et son fils Charles-Eugène prince de Lambesc, qui ont la haute main sur les écuries.

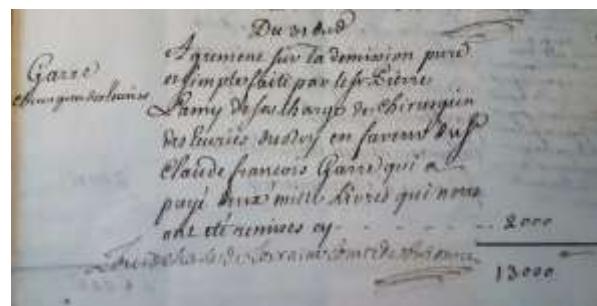


Fig. 3 achat de la charge de chirurgien des écuries (CARAN, O/1/855, f°36, état des parties casuelles du Grand Ecuyer)

D'avril 1758 à 1770, n'y étant employé qu'un trimestre par an, il reprend du service dans les hôpitaux militaires, la guerre de Sept Ans se poursuivant jusqu'en 1763 et les Britanniques débarquant sur les côtes bretonnes. Il est possible qu'il ait accompagné aux armées ponctuellement Louis-Charles de Lorraine, Grand Écuyer mais aussi maître de camp de cavalerie, comme ses prédécesseurs étaient accoutumés de le faire (2). Le 14 juillet 1758, il a accédé à la maîtrise en chirurgie en soutenant devant Sabatier une thèse, « *De uterinis prægnantium haemorrhagiis* » (3). Il y fait certainement la preuve de sa compétence puisqu'il va très vite lui-même présider les soutenances (4).



Fig. 4 thèse de chirurgie 14 juillet 1758 (BIUSanté, 90981)

Garre se consacre à l'art dentaire

De 1758 jusqu'à 1765 (Jèze, 1765, p.5), il exerce à l'hôtel de Cahors, rue des Cordeliers, face à la rue de Touraine, où se fixera plus tard Michon de la Fondée ; il y pratique l'art dentaire, suivant en cela les préceptes de Garangeot, qu'il a pu rencontrer à Saint-Côme ou aux armées : « Cette partie de la chirurgie n'est point à négliger, elle donne souvent des lumières qui font honneur aux chirurgiens, en les instruisant parfaitement de plusieurs incommodités qui attaquent le voisinage de la bouche & qu'on ne pourrait guérir sans la connaissance des dents & de leurs maladies [...] Les élèves en chirurgie ne doivent point manquer de cultiver cette partie de l'art » (Croissant de Garangeot, p.16-17).



Fig. n°5 Garre pratique l'art dentaire (Jèze, 1761)

En 1760-1761, Garre possède une seconde adresse, rue Comtesse d'Artois, près la rue Mauconseil (Almanach Royal, 1760), qu'il semble quitter, tout comme la rue des Cordeliers (5), pour la rue de Bourbon, près les Théatins en 1763.

On ne voit pas que ce déménagement puisse être en relation avec la mort accidentelle du Grand Écuyer (28 juin 1761) ; loin de lui nuire, cette disparition va au contraire servir sa carrière. Il s'attire en effet les faveurs de l'enfant de dix ans, Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, qui hérite la charge paternelle. Ce dernier écrira une quinzaine d'années plus tard qu'il « prend l'intérêt le plus vif au sieur Garre, qui lui est personnellement attaché depuis son enfance » (CARAN, O/1/862).

Bien que n'ayant rien publié, il jouit d'une autorité certaine dans son domaine ; Brechillet-Jourdain lui fera l'honneur de le consulter à propos d'empyèmes du sinus en avril 1765 puis, pour un autre patient, quatre mois

plus tard (Jourdain, p.57). En 1766, il est nommé syndic et dépositaire des titres des chirurgiens officiers, fonction qu'il assurera pendant plus de 20 ans.



Fig. 6 portrait de Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc (1790) par Ch. Monnet, coll. partic.

Parmi ses confrères, il compte de nombreux amis ; ainsi Pierre-Étienne Lemaire, un maître en chirurgie parisien, devenu veuf et pourvu d'une fille mineure, qui réunit ses proches pour la désignation d'un tuteur le 12 mars 1763. Aux côtés de Garre, on relève la présence du grand-père de l'orpheline, Pierre-François Lemaire, chirurgien ordinaire du Roi, de son grand-oncle Soufflet, chirurgien de la prévôté de l'hôtel et de Pierre Fabre, maître en chirurgie (CARAN, Y4850 B).

Entrée à l'Académie royale de chirurgie

Tous les maîtres en chirurgie parisiens étant membres libres de cette institution, Garre en suit les travaux dès l'obtention de son diplôme (Acad. de médecine, Ms21, p.258). Très vite, il s'implique dans son fonctionnement ; en 1761, il est retenu pour faire partie des 15 membres du comité qui se réunit chez Pibrac, alors son directeur (6), pour attribuer le prix fondé par La Peyronie et destiné à récompenser le meilleur mémoire parvenu à l'Académie (Acad. de médecine, Ms 22, p.26). Il va être rapporteur plusieurs fois (Acad. de médecine, Ms 22, p.30, 32, 33, 37, 39, 91) et le 26 novembre 1761, il lui est même demandé de traduire un mémoire rédigé en latin concourant pour le prix à remettre en 1762 (Acad. de médecine, Ms 22, p.96). Choisi avec 5 autres membres libres pour faire partie du comité de la librairie, il est reçu tous les lundis et mardis chez le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État à la Maison du Roi, qui le préside. Il côtoie tout aussi régulièrement Pibrac qui le recommande lors de l'élection d'un adjoint au comité perpétuel de l'Académie le 12 décembre 1762. Cette première tentative est un échec mais la seconde, l'année suivante, sera la bonne. Retenu sans doute tant par ses

obligations militaires que par les devoirs de sa charge, il semble s'impliquer nettement moins, cette étape franchie.

Le 29 décembre 1768, il présente toutefois trois de ses observations personnelles, sur un abcès du rein, une hydropisie de la matrice et sur une gangrène du prépuce (Acad. de Médecine, Ms 22, p.44), mais l'intérêt qu'il marque pour une jeune personne l'éloigne de ses chères études qui lui ont fait oublier le temps qui passe. La jeune Marie-Louise-Adélaïde Colloz, dont il est épris, compte en effet 18 ans de moins que lui ; née le 4 octobre 1748 de Jean Colloz, chancelier honoraire et conseiller secrétaire honoraire du duc de Bouillon et encore Grand Bailli du duché de Créqui, et de Edmée-Marguerite Blancar, elle a reçu, reconnaît-il, « une instruction au-dessus de son sexe ». Aussi l'épouse-t-il promptement, par contrat du 7 novembre 1769 (CARAN, MC/ET/XXIV/847).

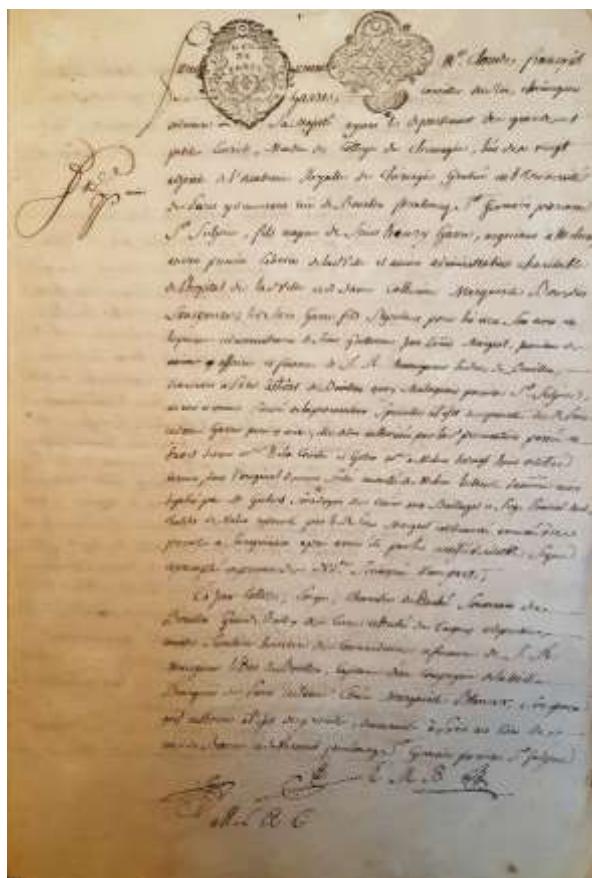


Fig. 7 contrat du mariage de Garre (CARAN, MC/ET/XXIV/847)

Leur font la grâce de le signer Louise-Constance-Julie de Rohan, veuve de Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, Pair et Grand Écuyer de France ; leurs enfants, le duc d'Elbeuf, plus tard titré prince de Lambesc, et sa sœur, Charlotte de Lorraine ; Charles-Godefroy de la Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon, Pair et Grand Chambellan de France ; Martin du Bellay, évêque de Fréjus ; Catherine-Charlotte de Vassan, veuve de Hardouin-Thérèse de Morel, marquis de Putanges, lieutenant-général ; la présidente de Bandeville ; la richissime Catherine-Françoise Castanier d'Auriac, comtesse de Clermont-Lodève, marquise de Serignan, baronne de Couffoulens, veuve de Louis-Marie, marquis de Pouplry, lieutenant-général. La parentèle, côté Garre comme côté Colloz, et les amis, sont assurément d'un rang plus modeste quoique très honorable ; on y relève

de nombreux bourgeois-gentilshommes, deux prêtres, des commensaux du duc de Bouillon ou des écuries du Roi, dont Pierre Lamy, membre du collège et de l'Académie royale de chirurgie, chirurgien vétérinaire des écuries et chirurgien-major à l'armée d'Italie, manifestement une relation professionnelle du marié.

Les apports de ce dernier s'élèvent à environ 50.000 livres (7) et la dot de la promise à la moitié.

Autre satisfaction pour lui, à la fin du même mois, il est élu membre associé de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Angers, nouvelle dont il s'empresse de faire part à l'Académie de chirurgie dans sa séance du 7 décembre (Acad. de médecine, Ms 23, p.177 v°).

Une nouvelle charge à l'École royale militaire

Survivancier de Pibrac, pour la charge de chirurgien major à l'École militaire, par brevet de 1770, il en devient titulaire en août de l'année suivante à la suite de la mort de ce dernier (8), avec l'espérance d'un traitement « égal à celui de M. de Pibrac [...] », lequel avait, outre 2.400 l. d'appointements, 2.000 l. par forme de gratification annuelle ». Quoique ne jouissant « que des 2.400 l. depuis qu'il est en exercice » (S.H.D., Ya 136, mémoire de juillet 1778), il en assurera le service jusqu'à la suppression de l'établissement par les ordonnances des 1ers février et 28 mars 1776, suite à la réforme du comte de Saint-Germain.

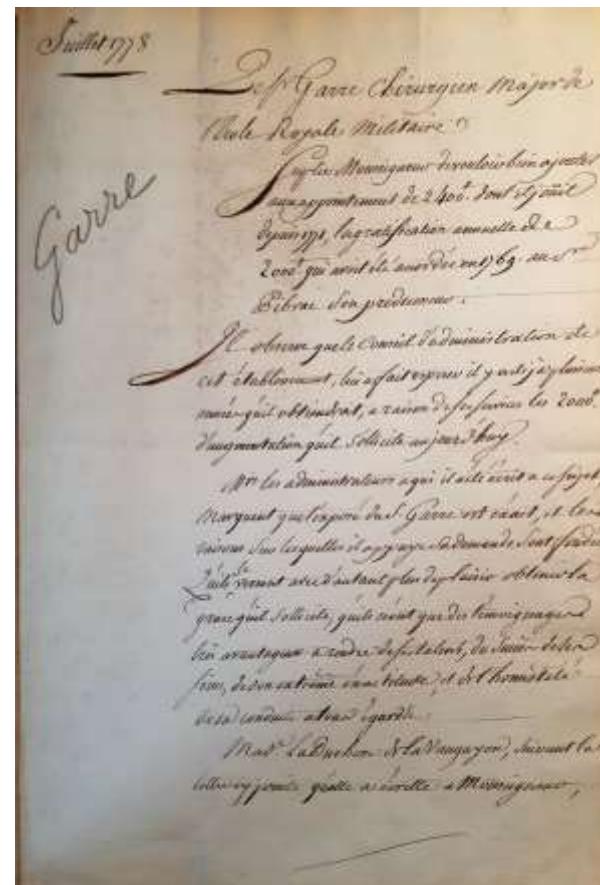


Fig. 8 mémoire de juillet 1778 (S.H.D., Ya 136)

Les obligations de service n'étant point si lourdes, après avoir suivi quelques études médicales à Paris, il est

devenu bachelier en médecine à Reims, soutenant une thèse le 14 juillet 1773 devant Louis-Jérôme Raussin, professeur à l'École de médecine (CARAN, 383 AP/1) ; le titre de celle-ci, rédigée, bien sûr, en latin, est : *An eunuchus monstrum.*



Fig. 9 Garre inscrit à la faculté de médecine de Reims le 13 octobre 1770 (CARAN, 383 AP/1)

Elève de Michel Procope, professeur de pathologie à Paris, Raussin est aussi un botaniste distingué et un célèbre bibliophile ; il a certainement sympathisé avec l'impétrant, dont les affinités sont apparemment identiques aux siennes, et lui a même fait cadeau d'une édition rare en latin d'Otto Brunfels, l'un des pères de la botanique en Allemagne, datée de 1530 (catalogue Galoteau-Pastaud, lot 584).

Garre passe certainement sa licence trois mois plus tard à Reims et devient docteur en médecine *minori ordinario* (9) en 1774-1775 puisque par la suite il se qualifie ainsi.



Fig. n°10 Garre docteur en médecine le 14 juillet 1773 (Bibl. municip. Reims, fonds Guelliot)

Autre motif de satisfaction pour Garre, l'année 1777 voit enfin son élection comme conseiller du comité perpétuel de l'Académie de chirurgie ; il envisage probablement de s'y investir davantage

Réouverture de l'École militaire

Le comte de Saint-Germain s'étant vite rendu compte que la cession des bâtiments de l'École royale militaire serait une opération désastreuse, le projet a été abandonné ; on a décidé en haut lieu de transformer l'établissement en une École supérieure, destinée à accueillir les meilleurs sujets des collèges provinciaux tout juste créés en remplacement de l'École parisienne. Nombre d'offices y sont supprimés du fait des restrictions budgétaires mais Garre, qui bénéficie toujours de la protection du prince de Lambesc, est maintenu dans ses fonctions et c'est auprès de ce dernier que Jean-Baptiste de Timbrune, gouverneur de la nouvelle École, intervient le 22 juillet 1778 afin que son traitement de 4.400 l. lui soit enfin versé pour « les services qu'il rend à cette maison depuis 1771 [...] Nous n'avons que des témoignages très avantageux à [...] rendre de ses talents, du succès de ses soins, de son extrême exactitude et de l'honnêteté de sa conduite à tous égards » (S.H.D., Ya 136). La duchesse de La Vauguyon, dame d'honneur de la comtesse de Provence, apporte également son concours (S.H.D., Ya 136) et Garre obtient enfin gain de cause ; ces appointements lui seront versés jusqu'à la fin de 1789.

En 1779, le Roi lui accorde un brevet d'assurance de 10.000 l. pour sa charge de chirurgien aux écuries par quartier (10) et, sur l'intervention du prince de Lambesc, le lui confirme le 7 octobre 1781 (CARAN, 0/1/200, f° 56).



Fig. 11 brevet d'assurance de 10.000 l. le 7 octobre 1781 (CARAN, 0/1/200, f° 56)

C'est encore l'époque où il se fixe rue de l'Université, près l'hôtel Sénecterre, face à l'hôtel d'Aligre ; il y restera de 1780 à 1786.

A la mort de La Martinière (19 octobre 1783), Louis XVI lui assure la charge du défunt aux écuries : « Aujourd'hui, 1^{er} novembre 1783, le Roy étant à Versailles bien informé du mérite et des talens [sic] du sr Garre [...] et voulant le récompenser des soins qu'il rend depuis vingt-six ans auprès des officiers de sa grande écurie, S.M. l'a retenu et retient en la place de chirurgien ordinaire de ladite écurie, vacante par le décès du sr de La Martinière, pour en jouir sa vie durant et être payé en ladite qualité par chacun an de 600 l. de gages et de 40 s. par jour de nourriture » (CARAN, 0/1/200, f° 191).

Le 18 novembre, le prince de Lambesc confirme à Breteuil, le nouveau Ministre en charge de la Maison du Roi, avoir « donné [...] la place de chirurgien ordinaire de la grande écurie [...] au sr Garre qui en remplissait les fonctions depuis nombre d'années » (BIUSanté, Ms 5503). Le Grand Écuyer intervient encore en faveur de son protégé le 31 mai 1784, demandant « que trois objets provenant du traitement du feu sr de La Martinière [...] soient distribués [...] au sr Garre, chirurgien ordinaire : une augmentation de traitement de 600 l. pour sa nourriture et celle d'un valet, 1.186 l. 10 s., l'habillement d'un valet et la nourriture de deux chevaux » (CARAN, O/1/200, f°204).

Labor improbus omnia vicit

Nouvelle manifestation de la reconnaissance de son travail opiniâtre, il est question de l'anoblir ; le 3 octobre 1785, le prince de Lambesc relance Breteuil, toujours à la Maison du Roi : « Voulez-vous bien, Monsieur, que j'aie l'honneur de vous rappeler la promesse que vous m'avez faite de lettres de noblesse pour le sr Garre, chirurgien ordinaire des Pages du Roi et de la grande écurie depuis 28 ans et chirurgien major de l'École royale militaire depuis 15 : l'importance de ses services, l'exactitude et le zèle qu'il y a mis m'y fait prendre l'intérêt le plus vif ; je vous aurai la plus sincère obligation de vouloir bien lui faire obtenir cette grâce dans ce moment-ci. D'après les dispositions favorables que vous m'avez témoignées dans le temps, j'en ai prévenu le Roi...» (CARAN, O/1/865, f°82).

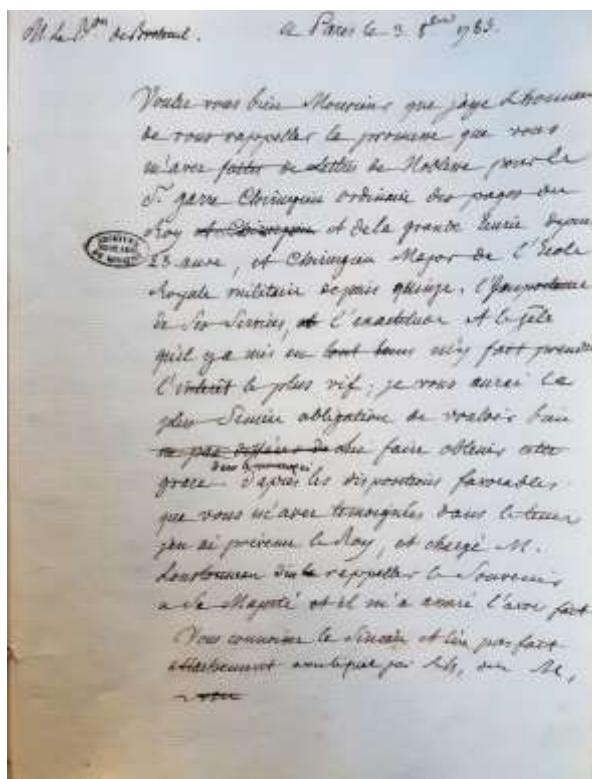


Fig. n°12 Lettre du prince de Lambesc au baron de Breteuil (CARAN, O/1/865, f°82)

C'est ainsi que, suite au rapport fait par Breteuil au conseil tenu à Fontainebleau le 29 octobre, S.M. donne son accord ; le Ministre en avertit le Grand Écuyer dès le

lendemain. Les lettres patentes sont enregistrées le 19 décembre à Paris.

Le 19 février 1786, le Roi fait une promotion dans l'Ordre de Saint-Michel ; Garre est du nombre des récipiendaires (11), ce dont, dès le lendemain, Amelot de Chaillou, Grand Maître des cérémonies dudit Ordre, avise l'obligéant prince de Lambesc, qui est bien sûr à l'origine de cette nouvelle faveur : « ...Sur le compte que je lui ai rendu des motifs qui parlaient en faveur du sr Garre, chirurgien de l'Ecole royale militaire, que vous avez bien voulu me recommander, S. M. l'a compris dans cette promotion » (CARAN, O/1/862, f°119).

C'est à cette époque encore qu'il quitte la rue de l'Université pour la non moins aristocratique rue de Grenelle, face à la rue Saint-Guillaume ; il fréquente alors une société choisie où le meilleur monde côtoie les artistes et littérateurs les plus fameux.

Un procès qui se termine bien

Depuis 1766, Garre est syndic des chirurgiens-officiers des Maisons du Roi et de sa famille, et des demeures de la Couronne. Or, un certain nombre de ceux qu'il représente sont non agrégés, s'étant généralement fait recevoir en province et n'ayant d'autres titres que leurs provisions. Les prévôts de Saint-Côme entendent dorénavant leur interdire l'exercice à Paris et dans ses faubourgs, car ils refusent de se soumettre à l'examen du collège de chirurgie. En désespoir de cause, ces 26 opposants adressent un mémoire au prince de Lambesc pour solliciter sa protection ; consulté par ce dernier, Garre ajoute le commentaire suivant le 3 octobre 1786 : « la prétention des prévôts [...] est contraire à la loy et à la raison ; j'estime que les chirurgiens des écuries du Roy sont fondés à supplier S.A. Mgr le prince de Lambesc à interposer son autorité et son exedit en leur faveur » (BIUSanté, Ms 5503, p.1661).



Fig. n°13 réponse de Garre aux chirurgiens non agrégés (BIUSanté, 90957)

Sa situation reste ambiguë ; quoique diplômé de Saint-Côme, il n'est pas mal disposé à leur égard et pourtant, les contrevenants s'en prennent à lui, engageant une procédure très dévalorisante à son encontre, quitte à rappeler une affaire de 1774, ayant plus ou moins bien tourné selon les dires du patient, pourtant débouté par arrêt du Grand Conseil (20 mars 1775) et en appel devant la prévôté de l'hôtel (20 septembre 1775). Garre finit par démissionner de ses fonctions de syndic et il est remplacé par un sr Bousquet, chirurgien par quartier de l'écurie de Monsieur, comte de Provence.

Fermeture de l'École royale militaire

Un arrêt du conseil en date du 9 juillet 1787 supprime l'établissement pour des raisons économiques mais la mesure ne sera effective que le 1^{er} avril de l'année suivante. Garre y perd sa charge de chirurgien major mais demeure chirurgien consultant des écoles militaires du royaume (almanach royal, 1790, p.534).

En revanche, toujours le 9 juillet, de Valenciennes où cantonne le Royal-allemand, régiment dont il est colonel-propriétaire, le prince de Lambesc signifie à son secrétaire particulier qu'il compte attribuer 500 l. supplémentaires par an à Garre pour son logement, dont on ne l'a jamais défrayé (CARAN, O/1/865, f°341) ; cette gratification arrive donc à point nommé pour l'intéressé, alors même que le budget de l'État affiche un déficit qui se creuse d'année en année, en particulier du fait des dépenses engagées au titre de la Maison du Roi. Le remède le plus simple consiste à diminuer le traitement des officiers, qui, comme Garre, y servent ; le prince de Lambesc s'en alarme et se tourne vers son Ministre de tutelle, Breteuil, qui lui fait réponse le 22 mai 1788 : il sera fait à son protégé la grâce exceptionnelle de lui verser une pension de 1.200 l. « pour [l']indemniser des réductions des traitements » (CARAN, O/1/865, f°241). Mesure jugée insuffisante, puisque le 20 juillet, « le Grand Écuyer représente [à S.M.] que le sr Garre, chirurgien des écuries et des Pages, a éprouvé sur son traitement ancien une réduction de 2.800 l., que néanmoins son service s'est accru par la réunion des deux écuries et qu'il sera obligé de dépenser en voyages très fréquents de Paris à Versailles une grande partie de son traitement que [S.M.] a réglé à 5.400 l. Il demande en conséquence une pension de 2.400 l. pour ce chirurgien qui a déjà 30 ans de service », ajoutant que « cette grâce pourrait être bornée à 1.200 l. » (CARAN, O/1/201, f°82 v°). Le même jour, le Roi lui donne satisfaction (CARAN, O/1/676, f°148).

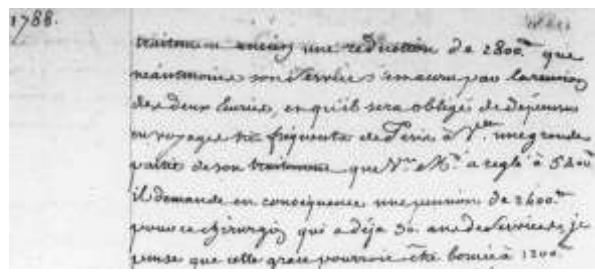


Fig. 14 intervention du prince de Lambesc en faveur de Garre le 20 juillet 1788 (CARAN, O/1/201, f° 82, v°)

Le 24 octobre 1788, Loménie de Brienne, secrétaire d'Etat à la Guerre, avise le prince de Lambesc « que le Roy a bien voulu accorder à la dame Garre [...] une réversibilité de pension de 400 l. sur celle de 2.400 l. qui

a été accordée au sr Garre lors de la suppression de l'École royale militaire » (CARAN, O/1/862, f°250).

Une révolte ? Non, une révolution

Ces faveurs ne font certainement pas de Garre un zélateur de la Révolution ; ses protecteurs, les princes de Lorraine, la comtesse de Brionne en tête, représentent la frange la plus conservatrice de l'aristocratie et c'est le prince de Lambesc qui, à la tête de son régiment, le Royal-allemand, disperse énergiquement la foule assemblée sur la place Louis XV pour protester contre le renvoi de Necker (12 juillet 1789).

Survient une curieuse affaire : le 18 août 1790, Duportail, ci-devant maréchal de camp et président de la section des Quatre-Nations, adresse un courrier au comité des recherches de l'Assemblée, cherchant à l'intéresser au sort d'un sr de Riolle, écroué à la prison de l'Abbaye.

Jean-François Trouard de Riolle est maire de Pont-à-Mousson depuis 1774 et a été député aux États Généraux. Il a été arrêté le 8 juillet à Bourgoin (12), non loin de Lyon ; les papiers saisis, tant sur lui qu'à son domicile, paraissent établir qu'il est un agent contre-révolutionnaire. Dans l'atmosphère de suspicion qui règne, les folliculaires se sont emparés de la nouvelle qui a fait le tour des clubs. L'état physique du prévenu laissant à désirer après 5 mois de détention, Garre a été missionné pour l'examiner et ce n'est peut-être pas par hasard.

En effet, Riolle s'est autrefois impliqué dans la création de l'école militaire müssipontaine (1776) et il a pu alors rencontrer Garre. Apprenant la mesure dont il est l'objet, mandaté ou non par le parti royaliste, ce dernier a pu se proposer pour le visiter dans sa prison.

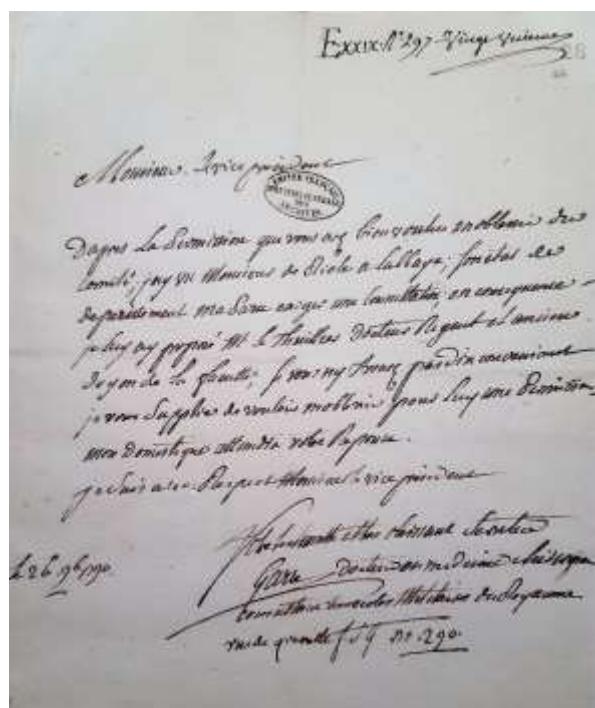


Fig. 15 lettre de Garre au comité des recherches de l'Assemblée Nationale, 26 novembre 1790 (CARAN, D/XXIX bis/30, dossier 297, pièce 28)

Le 26 novembre, il en fait le compte-rendu au comité des recherches : « D'après la permission que vous avez bien voulu m'obtenir [...], j'ai vu Monsieur de Riolle à l'Abbaye ; son état de dépérissement m'a paru exiger une consultation. En conséquence, je luy ay proposé M. Le Thuillier, docteur-régent et ancien doyen de la Faculté, si vous n'y trouvez pas d'inconvénient. Je vous supplie de vouloir m'obtenir pour luy une permission » (CARAN, D/XXIX bis/30, 297, pièces 26 et 28).

Le 30 novembre, Riolle se plaint de la rigueur de sa détention ; comme on ne sait devant quelle juridiction le traîner, il demande qu'on l'incarcère à Pont-à-Mousson, à proximité des siens, ou bien qu'on le place en résidence surveillée à Paris. Cette hésitation le sert ; il est libéré peu après et s'emprète d'émigrer en Autriche.

Le début d'un long hiver

Le 9 juillet 1791, l'Assemblée nationale ayant pris un décret concernant la liquidation et le remboursement de la dette de l'État, Garre perçoit les arriérés de ses gages, soit 6.000 l. 2 s.

6 d. Mais ce capital lui est versé en assignats, très vite dépréciés, et sa fortune s'en trouve singulièrement obérée, d'autant que ses pratiques ont pour la plupart fui hors de France.



Fig. 16 François-Augustin de Silvestre (1762-1851), coll. partic. Lecteur et bibliothécaire du comte de Provence (1782), membre du bureau de consultation des Arts-et-Métiers (1791), secrétaire perpétuel de la société d'Agriculture (1800-1842), chef du bureau de l'Agriculture au Ministère de l'Intérieur (1801), docteur ès Sciences (1809), membre de l'Académie des Sciences (1816-1851).

Autre souci, en novembre 1792, son nom est porté sur la liste des émigrés mais il parvient à prouver qu'il n'a pas

quitté son domicile de la rue de Grenelle et il obtient sa radiation.

Autre satisfaction, le 2 décembre 1793, il marie sa fille aînée, Constance, avec François-Augustin de Silvestre, issu d'une longue lignée de peintres et graveurs du Roi (13).

Le 17 mars 1794 (27 ventôse an II), Bouchotte, Ministre de la Guerre, lui accorde une pension annuelle de 1.925 l. pour 35 ans de service, avec effet au 1^{er} janvier 1790 (S.H.D., Ya 136).

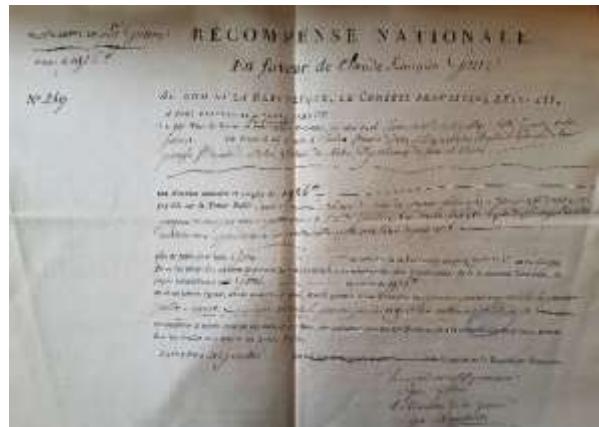


Fig. 17 le Ministre de la Guerre accorde une pension de 1.925 l. à Garre (S.H.D., Ya 136)

Ses dernières années seront assombries par les difficultés matérielles, auxquelles s'ajoutent la disparition de sa femme le 11 juin 1795 et les difficultés conjugales de Sophie, sa fille cadette (14). Il meurt rue de Grenelle le 7 avril 1799.

Conclusion

Bien que n'ayant pas eu l'avantage d'une grande naissance, Garre ne paraît pas pour autant avoir recherché à toutes fins la faveur que le voisinage physique du Roi et de sa famille aurait pu lui assurer. S'il demeure attaché à la Maison de Lorraine, il ne se montre guère courtisan, contrairement à bon nombre de ses confrères et se complaît davantage dans la société des scientifiques, mais aussi des artistes et des hommes de lettres. Sa réussite professionnelle s'explique davantage par sa compétence reconnue et, même s'il ne publie pas d'ouvrages, trop souvent à visées publicitaires, par l'intérêt qu'il aura marqué, tout au long de sa carrière, tant pour la médecine et la botanique que pour la chirurgie, ne négligeant pas la pratique dentaire à l'instar du célèbre chirurgien rémois, Nicolas Museux (Debussy et Baron, p.20), car, en effet, « Non seulement tout ce qu'un bon médecin est obligé de savoir, il faut qu'un bon chirurgien en ait une parfaite notion mais il y a une infinité de connaissances qu'un médecin croit pouvoir négliger et qu'un chirurgien honnête homme est en conscience obligé de se procurer » (Brambilla, p.26).

Fig. 17

Notes

(1) Depuis 1745, la maîtrise ès arts est exigée pour devenir chirurgien.

(2) La Martinière mène une carrière militaire aux armées aux côtés du Grand Écuyer, Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, de 1733 à 1747.

(3) D'après l'ordonnance du 4 juillet 1750, les futurs maîtres devaient suivre un enseignement théorique mais Claude-François Garre, sans doute dispensé de cette mesure du fait de son exercice aux armées, ne figure pas dans les registres d'inscription entre 1752 et 1761 (Académie de Médecine, Ms 50). En revanche, on relève le nom d'Amable Garre, natif de Melun, sans doute un parent (cours de physiologie de Simon, p.7, 1752 et p.41, 1756).

(4) Ainsi, le 12 septembre 1760, celle de Guillaume-Louis Piet sur les empyèmes ou le 26 février 1763, celle de Louis-Antoine Valentin, sur l'amputation du fémur, BIUSanté.

(5) Dagen (notes) écrit que « sa réputation est si grande qu'après son départ, l'hôtel de Cahors conservera longtemps dans le public l'appellation de « maison du dentiste ».

(6) La Martinière préside alors l'Académie, qui compte 40 conseillers et 20 membres adjoints.

(7) Plus de 460.000 euros.

(8) Egide de Bertrand-Pibrac disparaît le 14 juillet 1771 ; il avait été « nommé chirurgien major de l'École royale militaire dès l'origine de l'établissement à Vincennes » (S.H.D., Ya136). La construction des bâtiments dans la plaine de Grenelle date de 1756.

(9) Le mode majori ordinario demande 4 ans d'études médicales préalables à la licence, qui dure encore 2 ans ; les postulants obtiennent, après soutenance de leur thèse, le titre de docteur-régent, nécessaire pour exercer des fonctions professorales.

(10) Garre n'est en effet propriétaire que de la finance de son office, ces 10.000 l. prêtés en quelque sorte au Trésor royal et susceptibles de remboursement en cas de cession. Le Roi reste propriétaire du titre, donc de la charge, mais lui confirme ici le remboursement potentiel du capital investi.

(11) Il fallait initialement 3 degrés de noblesse pour entrer dans cet Ordre mais la très grande majorité des candidats étant des anoblis, S.M. les fait bénéficier d'une dispense pour les 2 degrés manquant, ce qui est le cas ici.

(12) Cette ville, située sur la route de l'Italie, est le point de passage de ceux qui émigrent.

(13) François-Augustin est le fils de Jacques Augustin de Silvestre, maître à dessin des Pages de l'écurie du Roi, du Dauphin et des Enfants de France ; tout aussi démunis que Garre, ce dernier ne possède que 264 l. de revenu à la date du 30 janvier 1795.

(14) Mariée le 25 janvier 1795 avec Jean-Baptiste Gail, un barbon de 30 ans son aîné, helléniste reconnu mais

ennuyeux en diable, cette jeune personne, très musicienne, compose et chante avec un talent qui lui attire les hommages de nombreux admirateurs ; fort bien élevée et d'un abord distingué, elle enchaîne les liaisons et ne se montrera pas cruelle envers le peintre Isabey.

Manuscrits

- Académie de médecine, procès-verbaux des séances de l'Académie royale de chirurgie, Ms 21, Ms 22, Ms 23
- Arch. dép. Seine-et-Marne, H251
- BIUSanté, Dagen Georges, notes
- BIUSanté, Ms 5503, fichier Laborde
- CARAN, 383 AP/1
- CARAN, O/1/200
- CARAN, O/1/201
- CARAN, O/1/676
- CARAN, O/1/855
- CARAN, O/1/862
- CARAN, O/1/865
- CARAN, MC/ET/XXIV/847
- S.H.D., Ya 136.

Bibliographie

- Almanach royal, années 1760-1791, BIU Santé, 90957, t140
- BRAMBILLA Giovanni-Alessandro, premier chirurgien de S.M., *Discours sur la prééminence & l'utilité de la chirurgie, prononcé à l'ouverture de l'Académie impériale de chirurgie-médecine fondée à Vienne en 1785 par S.M. Joseph II*, trad. du latin par S.N. Linguet, Bruxelles, E. Flon, 1788.
- BRUNFELS Otto, *Herbarum vivaे eicones ad naturae imitationem, summa cum effectibus earumdem, in gratiam veteris illius & jamjam renascensis herbariae medicinae*, ill. Hans Weiditz, Strasbourg, Johann Schott, 1ère éd., 1530, avec ex-libris, 266 p. Catalogue étude Galoteau-Pastaud, vente du 22 août 2016, lot 584.
- CROISSANT de GARANGEOT René-Jacques, *Nouveau traité des instruments de chirurgie les plus utiles et de plusieurs nouvelles machines propres pour les maladies des os*, Paris, Huart l'aîné, 2e éd., 1727, T. II.
- DEBUSSY Thierry et BARON Pierre, « Les Ricci, une famille de dentistes entre le XVIIIe et le XIXe siècle », *Actes Société française d'histoire de l'art dentaire*, 2019, vol.24.
- GARRE Claude-François, *De uterinis praegnantium haemorrhagiis*, thèse d'anatomie et de chirurgie, Paris, veuve Delaguette, 1758, 8 p.
- GARRE Claude-François, *An eunuchus monstrum*, thèse pour l'obtention du baccalauréat en médecine, Reims, Jeunehomme éd., TH395, 1773, 4 p., ill. Bibl. municip. Reims, fonds ancien Guelliot.

- JEZE, *État ou tableau de la ville de Paris*, Paris, Prault, Guillyn, Duchesne, Panckouke, 1765.
- JOURDAIN Louis-Anselme, dit BRECHILLET-JOURDAIN, « Recherches sur les moyens de traiter les maladies des sinus maxillaires », *Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie*, Paris, Didot le jeune, 1767, T. XXVII.